

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTENY
Séance ordinaire du 6 février 2023

FINANCES

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de Membres

En exercice : 27 - Présents : 25 - Votants : 27 - Exprimés : 27 - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Santeny, légalement convoqué le 31 janvier, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de M. Vincent BEDU.

Présents : Éric BAUDE, Karim BELATTAR, Nelly BOTTELLI, Laëtitia BOURGITEAU, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Alain DELAGE, Sophie DEL SOCORRO, Delphine DESCAMPS, Joël DIAS DAS ALMAS, Victor DIAZ, Flora DURANDEAU, Pierre GIRARD, Joël-Robert HANSCONRAD, Jean-Claude LE GALL, Renzo MANFREDI, Valérie MAYER-BLIMONT, Michèle MEUNIER, Christèle MIGNON, Pierre MORIZOT, Karen NABETH, Philippe NAHON, Patrick PICARD, Jean-Luc POUGET, Anne-Charlotte VIGNOLLE.

Absents représentés : Virginie SERANO représentée par Joël-Robert HANSCONRAD, Vaihere AVAEORU-MOTTA représentée par Philippe NAHON.

Mme Nelly BOTTELLI a été élue secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 08-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu la Loi de Finances 2023,

Vu la commission des finances du 30 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Prend acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023.

Article 2 : Annexe à la présente délibération le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

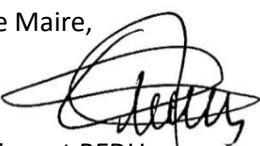
Article 3 : Adresse la présente délibération à :

- Madame le Préfet du Val de Marne,
- Monsieur le Trésorier de Boissy-Saint-Léger.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,


Vincent BEDU



REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-094-219400702-20230206-DEL IB02023_